INFO Forêt

Numéro 64
Avril 2000

DESTINÉ AUX PARTENAIRES FORESTIERS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

2
MESURES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

4
PLANS D'AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE LA FAUNE

7
ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Québec
Ministère des Ressources naturelles

BUDGET 2000-2001

MESURES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

2007-05510/

MESURES POUR FAVORISER LE

DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Le budget 2000-2001 du gouvernement du Québec contient plusieurs mesures pour stimuler les secteurs industriels en lien avec la forêt. En effet, en plus de contenir de nouvelles mesures d'aide relatives au secteur des pâtes et papiers, comme Innovation-papier (INNO-PAP), le budget reconduit les crédits de plusieurs programmes à succès s'adressant tant au secteur des pâtes et papiers qu'à celui des produits du bois.

Le secteur des pâtes et papiers

100 M$ à INNO-PAP

L'une des mesures les plus attendues du budget du gouvernement du Québec pour l'année 2000-2001 est sans contredit la création d'Innovation-papier (INNO-PAP), cette nouvelle société sans but lucratif à qui le gouvernement confie 100 M$ pour soutenir certains projets d'investissement dans le secteur des pâtes et papiers. Ces crédits serviront à appuyer financièrement des projets d'investissement majeurs, notamment ceux visant à moderniser des usines et à les rendre plus productives.

Les projets intéressant INNO-PAP sont ceux qui touchent les usines offrant un bon potentiel de croissance. Pour faciliter la réalisation de ces projets, les règles du programme FAIRE seront modifiées de façon à ce que son soutien financier puisse cumuler avec celui d'INNO-PAP et ce, jusqu'à concurrence de 25 % des dépenses admissibles de chaque projet.

Globalement, le Ministère estime que la combinaison de ces deux mesures pourrait inciter les entreprises du secteur des pâtes et papiers à mettre de l'avant 700 M$ de projets d'investissement à moyen terme.

Congé fiscal de 10 ans

Une autre mesure budgétaire avantageuse pour le secteur québécois des pâtes et papiers est celle qui accorde un congé fiscal de 10 ans aux entreprises qui effectuent des investissements majeurs. On parle ici de projets d'investissement d'au moins 300 M$ et qui ont pour effet d'augmenter la masse salariale annuelle d'une entreprise d'au moins 4 M$.

Ce congé fiscal permet à l'entreprise de bénéficier d'une exemption d'impôt sur le revenu, d'une exemption de taxe sur le capital et d'une exemption de cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Par ailleurs, la déduction supplémentaire déjà existante de 25 % concernant l'amortissement et le congé de taxe sur le capital est reconduite jusqu'au 31 mars 2005.

Équipement antipollution et fiscalité municipale

La décision du gouvernement de modifier la *Loi sur la fiscalité municipale*, afin que les machines, les appareils et leurs accessoires servant au contrôle ou à la réduction de la pollution industrielle soient dorénavant exclus dans les rôles d'évaluation des municipalités est également une mesure stimulante pour le secteur québécois des pâtes et papiers.

INFO Forêt

Numéro 64
Avril 2000

Info-Forêt est distribué gratuitement par le ministère des Ressources naturelles à tous ses partenaires forestiers : aménagistes, industriels forestiers, associations forestières et fauniques, MRC, chercheurs, ingénieurs forestiers, techniciens forestiers, etc.

Tirage : 6500 exemplaires
Coordination : Réal Fortier
Conception et mise en page : Graphissimo

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0840-9315
2000-3001

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Rédaction
Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications (local B 302)
5700, 4e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1
Tél. : (418) 627-8609

Le secteur des produits du bois

4,8 M$ au Programme de maîtrise technologique

Le budget 2000-2001 du gouvernement du Québec alloue 4,8 M$ de crédits supplémentaires au Ministère pour poursuivre le Programme de maîtrise technologique. Ce programme, qui depuis ses débuts connaît beaucoup de succès dans le secteur des produits du bois, permet de soutenir financièrement les entreprises de ce secteur (ainsi que leurs fournisseurs de biens et services). Il vise à appuyer les efforts de conception, de recherche et de développement (R-D) ainsi que la mise en valeur de nouveaux produits, de nouveaux procédés et de nouveaux équipements.

0,9 M$ au Programme d'appui au montage de projets à valeur ajoutée

Neuf cent mille dollars sont versés au Programme d'appui au montage de projets à valeur ajoutée, une mesure qui vise les entreprises québécoises de l'industrie des produits forestiers désireuses d'effectuer un montage de projets, que ce soit dans le domaine de la seconde transformation du bois ou dans celui des sciages de billons de feuillus durs.

1 M$ pour favoriser l'exportation et les projets à valeur ajoutée

Le Ministère consacrera 1 M$ à la promotion des produits du bois sur les marchés étrangers et à l'émergence de projets à valeur ajoutée. Dans cette optique, 700 000 $ seront versés au Q-WEB, pour favoriser l'exportation des produits du bois québécois et 300 000 $ à Forintek, afin de fournir un support technique gratuit aux entreprises ayant des projets à valeur ajoutée.

Financement des petites entreprises

Quant aux petites entreprises du secteur des produits du bois, elles pourront aussi se prévaloir d'un nouveau programme, le Programme de financement des petites entreprises. Il s'agit d'un programme de garanties de prêts s'adressant aux entreprises nouvellement créées (moins de trois ans) et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M$. Par ailleurs, les PME qui ont des projets d'investissement pourront dorénavant bénéficier d'un Programme garantie-PME plus flexible. Jusqu'ici, le taux de couverture d'un prêt pouvant bénéficier d'une garantie pouvait atteindre 75 % des investissements admissibles; dorénavant, le taux de couverture s'étendra à 100 % des investissements admissibles.

Crédit d'impôt pour faciliter l'implantation des enchères électroniques

Enfin, pour faciliter l'implantation d'enchères électroniques dans les PME québécoises, le gouvernement leur accordera, sous forme de crédit d'impôt, le remboursement d'une partie de leurs dépenses d'implantation (jusqu'à 40 %). Cette mesure, qui est valable pour les deux prochaines années, pourrait intéresser plus d'une usine de sciage au Québec. En effet, depuis l'année dernière, se déroule au Québec un projet pilote de commercialisation de copeaux. D'autres produits pourraient également faire l'objet de projets analogues.

SÉMINAIRE SUR LE BOIS TRAITÉ

Les partenaires forestiers du Ministère qui s'intéressent au marché de la préservation du bois auront l'occasion de participer à un autre séminaire organisé par le Q-WEB, cette fois portant sur le bois traité. L'événement aura lieu le 15 juin prochain, à l'Hôtel Plaza de Sainte-Foy.

L'industrie québécoise de la préservation du bois (71,5 millions de dollars de chiffre d'affaires annuel), a connu une période de stagnation au cours des dernières années, tout comme d'ailleurs celle des autres provinces canadiennes. L'avenir s'annonce toutefois prometteur pour l'industrie québécoise, comme on le verra au cours de ce séminaire organisé par le Q-WEB.

On peut obtenir toutes les informations nécessaires sur ce séminaire en communiquant avec M. Carl-Éric Guertin du Q-WEB au (418) 650-6385.

DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER QUI TIENNENT COMPTE DE LA

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE SES HABITATS

Il n'y a pas si longtemps, la gestion intégrée des ressources dans le milieu forestier québécois (GIR) n'était encore qu'un concept, un objectif lointain qui faisait rêver les adeptes de la conservation. Avec l'énoncé des principes internationaux de conservation et de démocratisation de la gestion forestière, notamment l'aménagement durable des ressources forestières, le Québec assiste depuis à diverses initiatives dans le domaine de la GIR, encouragées dans cette voie par le Ministère.

Récemment, les industriels forestiers du Québec ont été sollicités par le Ministère, conjointement avec la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), pour inclure dans leurs plans quinquennaux d'aménagement forestier pour la période 2000 à 2001, des stratégies d'intervention accordant une plus grande protection à la faune et à ses habitats.

Optimiser l'utilisation du milieu forestier

Cette requête était l'aboutissement de nombreuses démarches de la part des intervenants régionaux de Forêt Québec dans le but d'inciter les industriels à inclure dans leurs plans d'aménagement forestier des mesures concrètes d'harmonisation dont l'étalement des coupes sur les territoires à double vocation (forestière et faunique). L'objectif de ces démarches : optimiser l'utilisation du potentiel du milieu forestier et répondre aux besoins des gestionnaires des ressources de ce milieu.

À ce propos, des recherches ont démontré que les aires d'intervention où se pratique sur de grandes dimensions la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), ne constituent pas, à court terme, des habitats valables pour la plupart des espèces animales. Les recherches ont également démontré que la limitation des espèces ne provient pas de la dimension des coupes mais plutôt de l'étendue et de la configuration de la forêt résiduelle.

Dans la région Mauricie-et-Centre-du-Québec, la demande du Ministère a été bien entendue. En effet, tous les industriels (neuf aires communes sur neuf) y ont présenté des plans d'aménagement prévoyant, sur une portion significative des territoires où ils exécutent la CPRS, des stratégies de récolte visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la qualité du milieu faunique. Ces stratégies d'aménagement sont basées sur la dispersion des coupes (coupes par blocs), sur les coupes partielles, la coupe progressive d'ensemencement forestier, l'éclaircie commerciale, etc. autant d'approches ayant un effet bénéfique sur le milieu faunique. Comme le demandait le Ministère, ces stratégies s'appliqueront aux territoires à double vocation (forestière et faunique) mais d'abord, aux réserves fauniques, aux pourvoiries à droits exclusifs ainsi qu'aux zones d'exploitation contrôlées (ZEC).

Pour Réal Paris (à gauche) et Denis Gagnon du bureau régional Mauricie-et-Centre-du-Québec, les plans quinquennaux d'aménagement assureront une plus grande protection à la faune et à ses habitats.

40 % des territoires sous CAAF sont à double vocation

Selon Réal Paris du bureau régional de la Mauricie-et-Centre-du-Québec, ce n'est peut-être pas un hasard si les industriels forestiers de la région ont répondu positivement à la requête du Ministère. « *Dans la région, 40 % des territoires sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) servent à des activités de type faunique. Les gestionnaires de la faune et ceux de la matière ligneuse n'ont donc pas d'autres choix que de s'entendre* », nous précise-t-il, ajoutant que ceux-ci n'en sont pas à leurs premières armes dans ce domaine.

« *Depuis 1995, à la demande du Ministère, les industriels forestiers exerçant leurs activités dans les pourvoiries à droits exclusifs, le font à partir d'ententes écrites (d'une durée de cinq à huit ans) avec les pourvoyeurs* », ajoute, pour sa part, René Gagné de l'unité de gestion de La Tuque. Ces pourvoyeurs, considérés comme « les vitrines internationales des pratiques forestières du Québec », la région en compte plus de 25. Elle compte également 11 ZEC, 3 réserves fauniques, 66 territoires de trappes, 3 réserves autochtones ainsi que 3000 places d'hébergement en forêt.

Pour protéger le patrimoine faunique, récréatif et visuel

Selon Réal Paris, ce patrimoine faunique et récréatif est d'une importance majeure pour la population, autant que le patrimoine visuel, dont la conservation est en partie tributaire des types de coupes forestières. Ce point de vue est sans doute partagé par les 4000 villégiateurs de la région ainsi que les milliers de touristes qui s'y rendent chaque année. De plus, puisqu'une bonne partie des forêts mûres de la région se retrouvent dans les territoires fauniques, le Ministère a donc voulu obtenir les garanties que les intérêts des uns et des autres seraient respectés à travers l'activité forestière.

« *C'est pour obtenir ces garanties que nous avons demandé aux industriels de nous soumettre des plans quinquennaux d'aménagement prévoyant une stratégie de récolte fondée davantage sur la dispersion des coupes* », ajoute, pour sa part, Denis Gagnon, directeur régional de Forêt Québec. À ce propos, pour amorcer le virage qu'elle souhaitait prendre, la direction régionale a privilégié une intervention directe auprès de ses partenaires, c'est-à-dire une stratégie d'action.

« *Là-dessus, nous demeurons persuadé que l'approche des coupes par blocs représente une alternative valable à la CPRS, puisqu'elle permet de répondre aux préoccupations des utilisateurs du territoire, qu'elles soient d'ordre fauniques, forestières ou économiques* », conclut Réal Paris. **Un dossier à suivre.**

FORÊT-FAUNE : NOUVEAUX OUTILS DE GESTION POUR LA FORÊT PRIVÉE

Deux nouvelles publications destinées à mieux gérer les ressources du milieu forestier et à conserver la biodiversité de la forêt privée ont été lancées au début d'avril à l'Observatoire de la capitale, à Québec. En effet, le Ministère, la Fondation de la faune du Québec (FFQ) et la Société de la faune et des parcs du Québec (SOFPAQ) ont rendu public le nouveau *Guide pour la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune en forêt privée* de l'auteur Martin Paulette. La FFQ et la SOFPAQ ont également profité de l'occasion pour présenter la réédition, en un seul volume, des *Guides techniques 1 à 13 : Aménagement des boisés et terres privés pour la faune.*

MM. André Magny, président-directeur général de la SOFPAQ (à gauche), Martin Paulette, auteur et administrateur du Groupement faunique du triangle de Bellechasse, Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles et Bernard Beaudin, président-directeur général de la FFQ, lors du lancement des nouveaux guides forêt-faune.

NOUVELLES GÉNÉRATIONS DE

SPATIOCARTES FORESTIÈRES

Une nouvelle génération de spatiocartes forestières synthèses devrait voir le jour d'ici quelques mois. Les nouvelles spatiocartes présenteront, sur un fond d'image satellitaire récent, la localisation des principales informations territoriales nécessaires à l'aménagement et à la gestion forestière. Comme la première génération de spatiocartes, elle sera en mode numérique.

Les spatiocartes forestières synthèses montrent l'état récent du milieu forestier dans son ensemble et permettent d'apprécier la diversité du milieu par la richesse des détails. Elles montrent également les limites administratives forestières, les modes de gestion, les territoires d'approvisionnement des usines, etc.

Des informations sur les spatiocartes forestières et les produits numériques cartographiques diffusés par la Direction des inventaires forestiers sont maintenant disponibles sur le site suivant: *ftp.mrn.gouv.qc.ca* ; répertoire *ftp/public/dif/diffusio/cartomm*.

AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉCLAIRCIE COMMERCIALE

Les informations recueillies jusqu'ici sur les effets de l'éclaircie précommerciale tendent à démontrer que cette pratique sylvicole répond assez bien aux objectifs du développement durable.

C'est ce que conclut une étude[1] effectuée par la Direction de l'environnement forestier stipulant toutefois que plusieurs données seront encore nécessaires pour obtenir une évaluation plus approfondie de l'éclaircie précommerciale, un traitement sylvicole qui gagne en importance au Québec surtout depuis le lancement, en 1994, de la *Stratégie de protection des forêts*.

L'éclaircie précommerciale est un traitement sylvicole visant principalement à diminuer la compétition intra et interspécifique nuisant à la croissance des arbres choisis dans un jeune peuplement. On sait que la Stratégie préconise cette pratique dans la sapinière afin d'augmenter la résistance des peuplements aux insectes et aux maladies. Selon Jean Legris et Gisèle Couture, auteurs de l'étude, plus de 63 000 ha de forêt ont été aménagés selon ce mode d'intervention en 1996, ce qui représentait, de la part de l'État québécois, un investissement d'environ 45 M$. On estime qu'au cours des prochaines années, des investissements équivalents, sinon supérieurs, seront effectués au Québec pour continuer cette pratique sylvicole.

[1] On peut consulter *l'Éclaircie précommerciale au Québec dans un cadre d'aménagement durable des forêts* à l'adresse électronique suivante: *http://www.gmn.qc.ca/8/32/321/intro.asp*

NOUVEAU • NOUVEAU

POUR LES MICRO-ENTREPRISES

CÉDÉROM SUR LES PRODUITS DU BOIS

Les micro-entreprises désireuses de lancer une gamme de produits, ou qui projettent d'étendre une gamme existante, peuvent maintenant compter sur un nouvel outil d'information pour les aider à trouver des idées. En effet, le Ministère vient de préparer à leur intention un cédérom qui a pour titre *Répertoire illustré de produits en bois — Micro-entreprises*. L'outil comprend près de 700 produits en bois pouvant être fabriqués sur une petite échelle à partir des rejets provenant de différentes industries : sciage, meubles, moulures architecturales, etc. Ces produits vont des accessoires de jardins aux articles de cuisine en passant par les instruments de musique, les articles promotionnels, d'emballage, etc. On peut consulter le cédérom auprès des agents de développement économique régionaux et locaux, notamment les Centres locaux de développement du Québec (CLD), les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), les Corporations de développement économique (CDÉ), les Entreprises d'insertion du Québec (EIQ) et les Carrefours Jeunesse-emploi.

ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE FORESTIÈRE

Une enquête sur la main-d'œuvre forestière est présentement en cours à travers tout le Québec. L'opération est pilotée par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier en collaboration avec le Ministère, le Service canadien des forêts (SCF), la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et l'Institut canadien de recherche en génie forestier (FERIC). L'enquête, qui porte sur la période 1999-2000, s'inspire de celle que le Ministère et le SCF ont réalisée en 1994.

Les objectifs généraux de l'enquête sont d'établir une image globale de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler au Québec, l'industrie de l'aménagement forestier. On vise aussi à éclairer ceux dont les décisions ont un impact sur cette industrie et, plus particulièrement, sur la main-d'œuvre, donner aux partenaires forestiers du Québec un éclairage supplémentaire dans l'élaboration de leurs stratégies et de leurs politiques et surtout, améliorer la situation de l'industrie de l'aménagement forestier par le biais de sa ressource la plus importante, la main-d'œuvre.

Parmi les objectifs plus spécifiques, l'enquête vise à recueillir des données sur les besoins et les difficultés des entreprises en matière de gestion des ressources humaines, notamment sur la formation et le recrutement de la main-d'œuvre forestière. Elle veut également informer les partenaires forestiers quant aux difficultés relatives à l'application de certaines lois et règlements, comprendre les modes de répartition des activités et des travaux en forêt et ce, du bénéficiaire de CAAF à l'exécutant, vérifier le degré de satisfaction des travailleurs face à leur emploi, etc.

Poste publication
1540041

Port de retour garanti
Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications
5700, 4e Avenue Ouest (local B 302)
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

PRODUITS FORESTIERS ET DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Quels sont les enjeux des entreprises de l'industrie des produits forestiers à l'aube de l'an 2000 ? Quels moyens le ministère des Ressources naturelles met-il à la disposition de ces entreprises afin de leur permettre de rayonner au plan mondial, de respecter l'environnement, de développer leur sens de l'innovation, de s'intéresser à des productions à valeur ajoutée ? Pour le savoir,

Demandez et obtenez GRATUITEMENT

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT
DE L'INDUSTRIE DES PRODUITS FORESTIERS

Ministère des Ressources naturelles
Direction du développement de l'industrie des produits forestiers
880, chemin Sainte-Foy, bureau 6.50
Québec (Québec)
G1S 4X4

Tél. : (418) 627-8644 (postes 4106 et 4111)